

PUBLIC

Tout salarié ou agent expérimenté intervenant en suivi et encadrement de travaux

PRÉ-REQUIS

Compréhension orale et écrite du français
Savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet
Connaissance générale de la réglementation sur le travail à proximité des réseaux
Expérience professionnelle requise: OUI

DURÉE(1), TARIF(2), DATES, LIEU, HORAIRES

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

- Inscription préalable au minimum 48h⁽³⁾ avant le début du stage par retour de convention ou contrat signé

 Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter⁽⁴⁾

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation en groupe de 4 à 12 personnes, en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Matériel informatique (PC, connexion internet wifi)

RÉFÉRENCES

Art R. 554-31 du code de l'environnement, Art 20 à 22 et 25 de l'arrêté du 15/02/12, Arrêté du 22/12/15, Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux

⁽¹⁾ Durée de 1 à 2 jours selon niveau
⁽²⁾ Tarif selon durée, disponibles sur simple demande
⁽³⁾ Sous réserve de places disponibles
⁽⁴⁾ Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates

INTITULÉ : Formation Préparatoire à l'examen AIPR niveau encadrant

OBJECTIF PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables réussir l'examen AIPR par QCM niveau encadrant

CONTENU :

Réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Présentation de la réforme anti-endommagement
- Le rôle du maître d'ouvrage
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les ressources documentaires sur la réforme
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Le formulaire commun DT DICT
- Le récépissé commun et les délais à respecter
- La déclaration conjointe DT DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Le marquage-piquetage
- Les opérations de localisation
- Les investigations complémentaires
- Les clauses techniques et financières

Entraînement au QCM

Réalisation de l'examen

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et attestation AIPR en cas de réussite aux examens.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Au terme de la session, une connexion directe sur la plateforme du MEEM permettra à chaque candidat de passer l'examen et de répondre aux questions posées et de satisfaire aux conditions de réussite s'il obtient une note supérieure ou égale à 48/80
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Formation théorique en salle :

- Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur
- Alternance d'apports théoriques, d'exposés illustrés, d'étude de cas et d'exemples de question issues du Guide technique et du QCM.

Le séquençage pédagogique de cette action se décompose de la façon suivante :

J1 matin : La réglementation, les principes et points importants de la réforme, le guide technique de la réforme

J1 après-midi : Etude de cas et mise en situation, entraînement au QCM, examen (durée 1 heure)

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

→ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, AIPR, etc.)

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'ODF et/ou par des organismes extérieurs.

